PUBLICATION E-SIDOC DECLARATION A LA CNIL ACTE REGLEMENTAIRE

Vu la délibération n° 12-26 du conseil d'administration du 26 juin 2012

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, notamment ses articles 26, 27 et 29 ;

Vu l'avis de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés réputé favorable le 3 septembre 2012 (demande d'avis n° 1600009) ;

Arrête:

ARTICLE 1 : il est créé par le collège le Racinay un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé E-SIDOC dont l'objet est la mise à disposition des usagers d'un ou plusieurs téléservices de l'administration électronique

ARTICLE 2 : les catégories de données à caractère personnel enregistrées sont les suivantes :

- Etat civil
- Vie professionnelle
- Données de connexion

ARTICLE 3 : les destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont, à raison de leurs attributions respectives :

- -Responsable en charge du logiciel BCDI, administrateurs des données du portail à des fins de maintenance, responsables de la gestion des utilisateurs pour les ressources en ligne tierces
- Responsable en charge du logiciel BCDI, administrateurs des données du portail à des fins de Maintenance

ARTICLE 4 : le droit d'accès et de rectification prévu par les articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du collège Le Racinay (85, rue d'arbouville 78120 Rambouillet)

ARTICLE 5 : le Chef d'établissement est chargé de l'exécution de la présente délibération du conseil d'administration qui sera affichée au CDI et/ou publiée sur le site internet du collège.

Fait à Rambouillet, le 03 septembre 2012

Le chef d'étables et part. L. BIANCHI